

ASSEMBLEE GENERALE de la Belgian Travel Academy - 20 février 2018

A Braine l'Alleud – Golf des 7 fontaines

PROCES -VERBAL

1. Accueil par le Président.

2. Relevé des présences et procurations.

92 personnes sont présentes à l'Assemblée Générale de ce jour, dont 58 membres effectifs (agents de voyage). Le nombre de droits de vote est de 48 dont 7 procurations.

3. Présentation de la Belgian Travel Academy

Un peu d'histoire :

Congrès UPAV 2016 – rencontre CA et CGT : la suppression du décret AV est annoncée. Proposition de collaboration du CGT à l'UPAV pour ne pas fragiliser le secteur. Décembre 2016 : décision commune de créer la *Belgian Travel Academy*. Juin 2017 : abrogation en du décret 2010 portant sur le statut des agents de voyages. Juillet 2017 : création en de l'ASBL Belgian Travel Academy. Accord de l'ABTO d'être partie prenante de la BTA. 6 septembre 2017 : brainstorming avec le secteur sur les possibilités de collaboration. Octobre 2017 : annonce officielle de la BTA aux participants du congrès UPAV (B2B). 5 décembre 2017 : conférence de presse avec le Ministre wallon du Tourisme (B2C). 15 décembre 2017 : envoi d'une lettre d'information CGT et UPAV – BTA au secteur. 1 janvier 2018 : Belgian Travel Academy entre en action.

Composition du conseil d'administration et de l'équipe opérationnelle :

• Michel van Lieshout	Président	CT AV BRU - ISALT - NVAO
• Jean-Luc Hans	Vice-président	Vice-Président ABTO
• Fabienne Dumont	Administrateur	Vice-Présidente UPAV
• Hedy Hafsia	Trésorier	Trésorier UPAV
• Anne-Sophie Snyers	Gérante	Secrétaire générale UPAV
• Daniel Danloy	Observateur	Commissariat au tourisme (CGT-Wallonie)
• Michel Manigart	Observateur	Commissariat au tourisme (CGT-Wallonie)

Assemblée générale :

Les membres effectifs sont toutes les agences de voyages en ordre de cotisation (il faut donc s'y inscrire) et détentrices de facto du label CERTA 2018 pour autant qu'elles détiennent leur licence au 31.12.2017. Une décision du Conseil d'Administration de l'UPAV, en concertation avec le Conseil d'Administration de la BTA, indique que tout membre de l'UPAV adhère de facto à la BTA en 2018.

Les membres adhérents sont tous les partenaires du secteur en règle de cotisation : tour opérateurs, transporteurs, assureurs, office du tourisme, brokers, ...

Présentation des atouts de la BTA et du processus de certification pour le CERTA 2019.

Pour obtenir annuellement le **label CERTA**, toute agence doit :

1. Etre en règle de **cotisation**
2. Disposer d'une **assurance insolvabilité**
3. Disposer d'une **assurance responsabilité civile professionnelle**
4. Adhérer aux **conditions générales de la Commission Litiges Voyages**
5. Suivre un minimum de **formations** par an

Le **label CERTA** est attribué par un **Comité de certification** composé du président de la BTA et d'un représentant de l'ABTO, de l'UPAV et du CGT.

4. **Nomination de Michel van Lieshout en tant qu'administrateur** : approuvé à l'unanimité.

5. Rapport d'activité 2017-2018

Mai – juin 2017:	Diverses réunions UPAV-CGT pour affiner le projet.
Juillet 2017:	Création de la BTA
Août – décembre 2017:	Mise en place: site internet, communication, administratif, création CA. Rencontre avec des partenaires « académiques » et des associations similaires; étude comparative.
6 septembre 2017:	Réunion de brainstorming avec les partenaires potentiels.
16 octobre 2017:	Présentation au secteur - congrès UPAV – Madrid. Panel de discussion entre CGT, BTA, UPAV et Institutud Qualidad Espagnol
29 novembre 2017:	Présentation officielle au conseil d'administration de l'ABTO, réitéré à l'Assemblée générale le 10 janvier
5 décembre 2017:	Conférence de Presse du Minitre Wallon en charge du Tourisme, René Collin
11 et 12 décembre 2017:	Présentation lors des formations UPAV – BT Expo
15 décembre 2017:	Lancement du site internet www.belgian-travel-academy.be
14 -15 janvier 2018:	Salon des vacances Léonard
Janvier 2018	Salon des vacances Charleroi
1 au 4 février 2018	Salon des vacances Bruxelles
février 2018:	Rencontre avec les GIE – confirmation de soutien
8 au 11 février 2018	Salon des vacances Liège

6. Présentation des formations 2018

Programme de formation et type de formations :

- 1 « **COMMERCIALES** » sont des formations données par les membres adhérents du secteur sous forme de Roadshow, formation juridique, e-learning produit (*webinar*), éductour, ...
- 2 « **ACADÉMIQUES** » sont des formations données par les organismes de formation tel que le CEFORA, le Centre de Compétence en Tourisme (CCT) Marche-en-Famenne, les Écoles. Les formations données dans le cadre du congrès de l'UPAV sont assimilées aux formations académiques.

Exigence des formations :

Par employé équivalent temps plein, l'agence doit acquérir annuellement 30 points de formation continuée par an. → Une agence qui emploie l'équivalent de deux temps pleins (ETP) et d'un mi-temps doit obtenir 75 points (2x30 + 1x30/2).

- La certification allant à l'agence, c'est à elle qu'il appartient de gérer la formation continuée de son personnel.
- Minimum 15 points (3 formations commerciales) par membre du personnel.

Barème des formations

Pour être valable, une formation doit figurer dans l'offre publiée sur le site de la BTA

Formation « académique » (CEFORA / CCT / École / ...) :

10 points.

Formation « commerciale » (soirée brochure, éductour, assurances ...) :

5 points.

Toute agence détentriche d'une licence au 31.12.2017 pourra avoir accès à son label CERTA-2018 moyennant cotisation. Dès 2019, le comité de certification délivrera le label si les conditions préalables sont remplies (assurances, adhésion aux conditions générales Litiges Voyages, nombre de points de formations remplis l'année précédente). Le coût de l'adhésion repris sur le site internet.

7. Approbation du budget provisionnel 2018

Un subside de 40.000€ a été octroyé en 2017 par la Région Wallonne pour la mise en route ; un autre subside de 60.000€ pour le fonctionnement de 2018. Résultat attendu fin 2018 : 1.850€.

Objectifs membres : Estimation à 439 agences membres pour 2018, 25 partenaires.

Le Président clôture la réunion et invite les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié.

oooOOOooo